



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2022-23

Accusé de réception en préfecture
091-2181023-3-20221215-VI-DEC-2022-203-AU
Date de télétransmission : 15/12/2022
Date de réception préfecture : 15/12/2022

OBJET : Signature d'un contrat de cession pour la pièce « Parlez-moi de moi » samedi 14 janvier 2023 à l'Espace Jean CARMET

Le Maire de la Ville d'Etampes,

VU l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L. 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession avec « Côté Cour, Côté Jardin ».

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Etampes d'organiser la pièce « Parlez-moi de moi » à l'Espace Jean Carmet, samedi 14 janvier 2023 à 20H30.

DÉCIDE

ARTICLE n°1 : de signer un contrat de cession avec « Côté Cour, Côté Jardin » représenté par Monsieur Pierre LUCIEN-BRUN agissant en sa qualité de Président, domicilié 11 Avenue de la Dame Blanche 94420 LE PLESSIS-TRÉVISEL pour l'organisation la pièce « Parlez-moi de moi » à l'Espace Jean Carmet, samedi 14 janvier 2023 à 20H30.

ARTICLE n°2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur, en contrepartie de la présente cession, sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 3300 euros TTC, correspondant aux frais (prestation, déplacement) et logistiques engagés par le spectacle.

ARTICLE n°3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE n°4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Etampes, publiée au registre des actes administratifs et dont l'application sera transmise à

Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivité,
«Côté Cour, Côté Jardin» Monsieur Pierre LUCIEN-BRUN

Fait à Etampes le **15 DEC. 2022**

Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire
Chargée de l'Enseignement, de l'Éducation, de la Culture
du Patrimoine Historique, de la Culture et de la Commande Publique

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le **16 DEC. 2022**